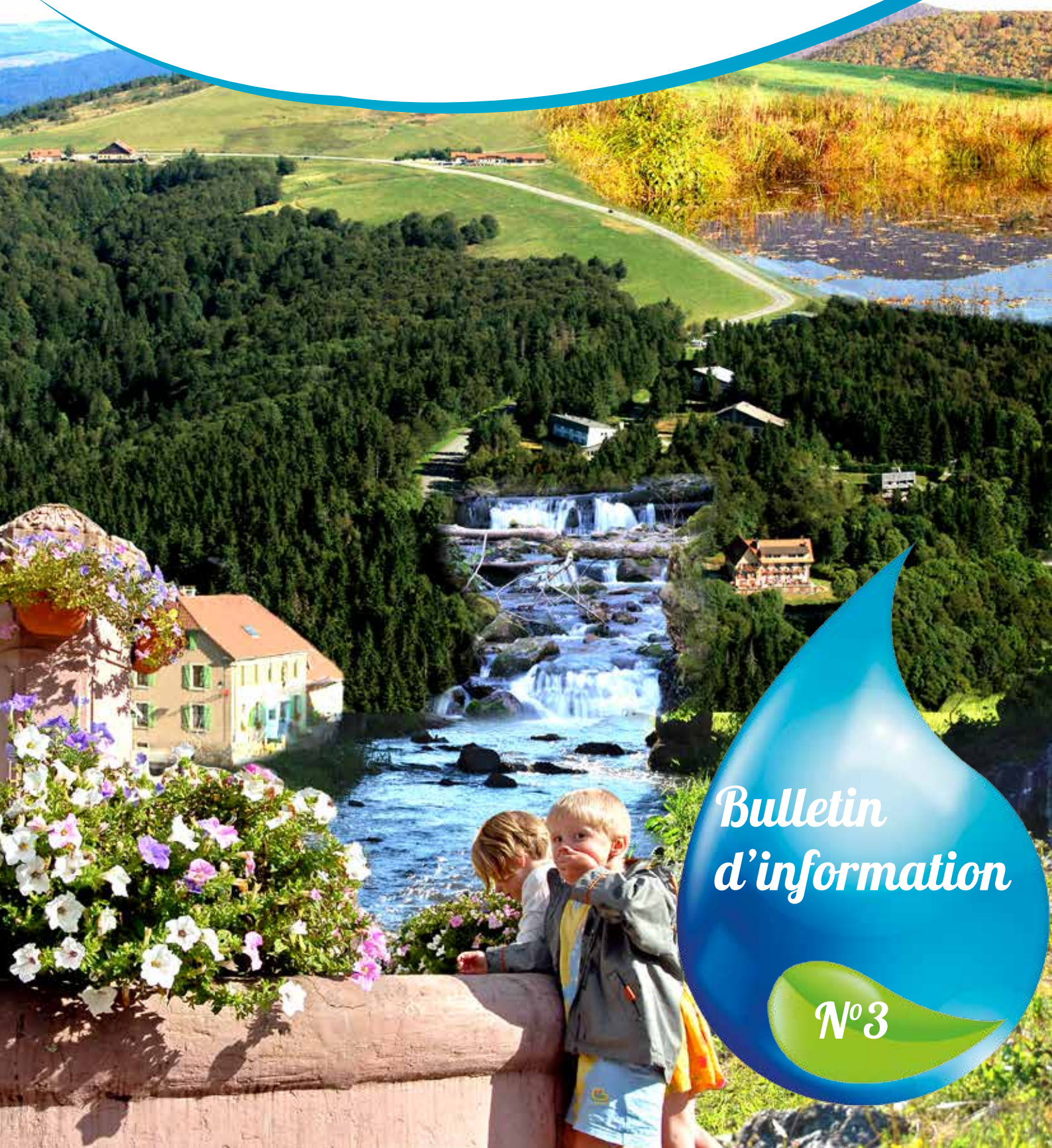


Vosges du Sud



*Bulletin
d'information*

N°3

Le mot du président



Madame, Monsieur,

L'offre de santé et l'accès aux soins de proximité constituent un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de service public. Dans un contexte où le bassin de vie de Giromagny est classé en zone d'intervention prioritaire face au manque de médecins généralistes annoncé dans quelques années, le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 juin dernier, a acté le projet de création d'une maison de santé en lieu et place de l'actuel siège de la Communauté de communes des Vosges du sud.

En effet, celui-ci présente des atouts indéniables pour le développement d'un bel outil de santé à destination de nos populations : localisation dans le bourg-centre, bonne desserte en termes de transport en commun, proximité avec la piste cyclable, un parking d'une grande capacité, configuration (accès de plain-pied, cloisonnement facile, surface disponible). La collectivité portera le projet afin de prétendre à toutes les aides financières publiques disponibles et envisageables. Depuis quelques semaines, les échanges avec les professionnels de santé (médecins généralistes, infirmières, orthophonistes, psychologues...) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont engagés.

Lors de ce même conseil communautaire, les élus ont également acté l'acquisition d'un bâtiment jouxtant l'antenne de la communauté de communes à Étueffont. Ainsi, à terme, les services assainissement et techniques rejoindraient le pôle administratif situé à Étueffont. Vous l'aurez compris, il nous appartiendra de mener de front ces deux projets de restructuration et de rénovation, afin que la maison de santé puisse être mise en service d'ici 2 à 3 ans.

La fin de ce mandat s'annonce donc encore riche en réalisations.

Bien à vous.
Jean-Luc Anderhueber
Président de la CCVS

Sommaire

P3 FINANCE

P4 ASSAINISSEMENT

P6 ENVIRONNEMENT

P10 URBANISME

P14 LOGEMENT ET CADRE DE VIE

P16 ECONOMIE

P17 SCOLAIRE

P18 PETITE ENFANCE

P20 ACTUALITÉS

2019. Un budget sécurisé

UN BUDGET EXPRIMANT LA VOLONTÉ COMMUNE

La Communauté de communes des Vosges du sud, fruit de la fusion (en 2017) entre deux communautés de communes (Haute Savoureuse et Pays sous vosgien), a approuvé un budget de 8,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement et de 1,5 M€ de dépenses réelles d'investissement (-5,48% au total par rapport au budget 2018).

- ◆ L'intégration est renforcée avec une politique scolaire et périscolaire qui est désormais entièrement intercommunale.
- ◆ Sur le plan des relations financières avec les communes, le budget 2019 est marqué par plusieurs transferts avec le souci de préserver les recettes des budgets communaux : dissolution obligatoire des syndicats d'aménagement économique (SMAGA, SMN), financement des nouvelles compétences scolaire et périscolaire, stabilisation du financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

De surcroît, la communauté de communes a souhaité engager une part importante de son budget d'investissement pour soutenir le développement des communes avec une enveloppe de 374 000 €.

LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE DE GESTION RIGOREUSE

- ◆ La politique budgétaire traduit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement indispensable pour conserver des marges de manœuvre dans le contexte tendu des finances publiques. L'évolution limitée des recettes (+2,88%) s'explique par des ajustements spécifiques.
- ◆ Les recettes de l'Etat et des autres dotations qui ont fait l'objet d'un lourd recul ces dernières années (plus de 600 000 € de baisse) sont une forte source de préoccupation. Avec 11 000 € de hausse pour la dotation de l'Etat, l'année 2019 est plus favorable.
- ◆ Les recettes CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui financent la petite enfance et le périscolaire ont pu être ré-ajustées en hausse de 202 000 € suite à la signature du contrat enfance-jeunesse.

La fiscalité des entreprises apporte des ressources importantes au budget avec une notification en hausse de 154 000 € pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

Le budget global d'équipement et de subvention d'investissement représente 1,15 M€. De surcroît, avec l'opportunité d'installation d'une maison de santé à Giromagny, notre territoire pourrait bénéficier d'une offre médicale de qualité à un coût maîtrisé ainsi que des subventions prévues pour ces équipements d'avenir.

UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DE NOTRE AVENIR FINANCIER

Le futur est préservé aux deux principaux niveaux que sont la maîtrise de la dette et la maîtrise prévisible de la fiscalité.

La communauté de communes peut raisonnablement envisager de poursuivre son action et n'est pas exposée à des risques significatifs qui impliqueraient de réduire son offre de service, ses projets ou ses interventions.

La dette est en fort recul depuis deux ans (5,1 M€, soit -757 000 €). De même, la comptabilité arrêtée au 31/12/2018 dégage un excédent final de 1,4 M€, disponibles pour les années à venir.

L'ambition du conseil communautaire d'une fiscalité stable et d'un programme d'investissement cohérent, aujourd'hui évalué à 800 000 € par an, reste pleine et entière.





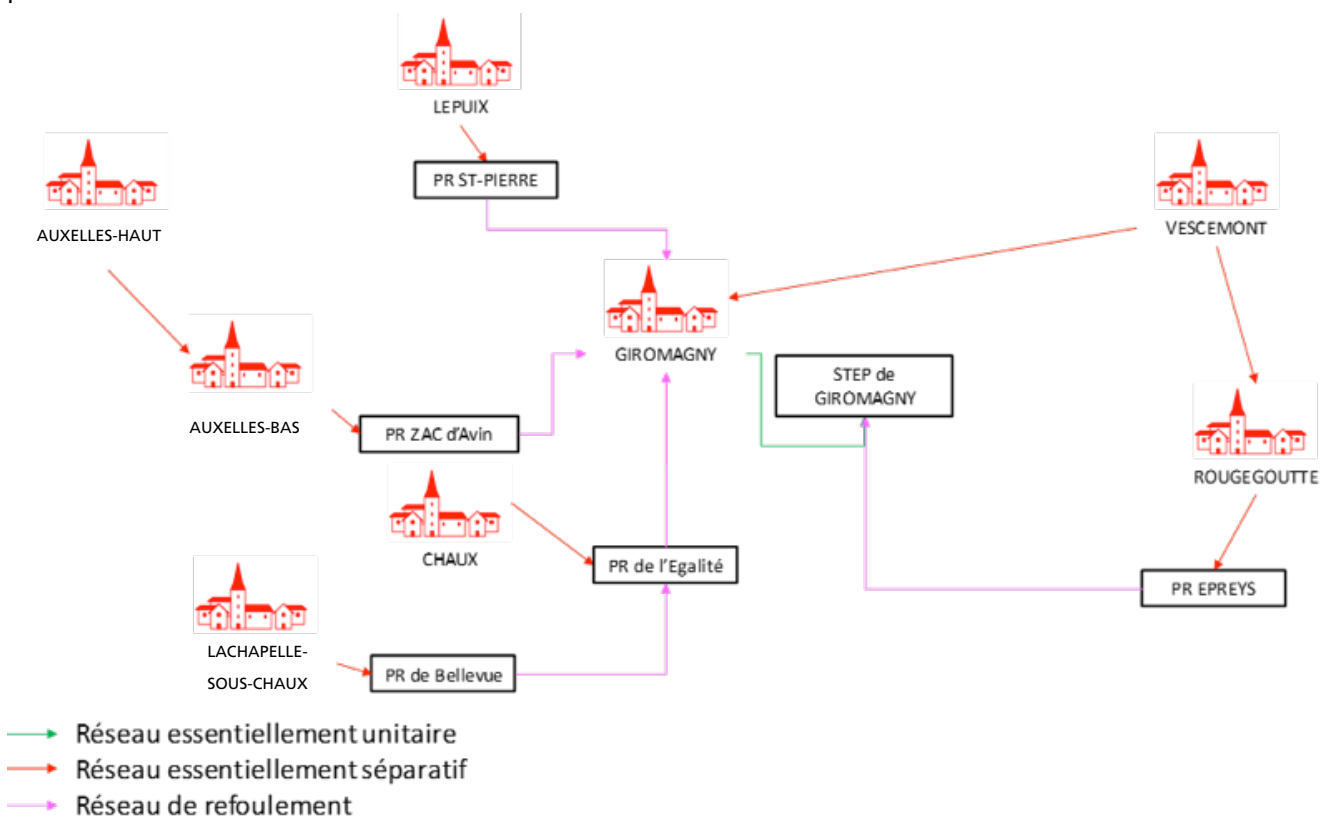
Schéma directeur d'assainissement

Le 19 février 2018, la communauté de communes a confié au bureau d'études IRH l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur 7 communes : Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lempdes, Rougegoutte et Vessemont. L'objectif consiste d'une part à réaliser un diagnostic des réseaux d'assainissement et d'autre part à déterminer les priorités d'actions pour le renouvellement de ces réseaux.

En effet, la station d'épuration de Giromagny subit d'importants dysfonctionnements suite à des surcharges hydrauliques par temps de pluie et à un captage d'eaux claires parasites permanent. Dans un objectif d'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement existant, un diagnostic a dans un premier temps été réalisé sur le réseau d'assainissement de la commune de Giromagny.

À l'issue de la campagne de mesures réalisée à Giromagny, par le cabinet Réalité Environnement, en avril et mai 2015, il a été mis en évidence que la part d'eaux parasites transitant à la station d'épuration provient majoritairement des communes extérieures à Giromagny (entre 1 100 et 1 200 m³/j, contre 850m³/j à Giromagny) sur la période du 21 au 24 avril 2015.

L'ensemble du réseau de l'agglomération d'assainissement de Giromagny serait donc concerné par une dilution permanente des effluents.



Définitions :

- Réseau unitaire : réseau collectant à la fois les eaux usées domestiques et les eaux pluviales
- Réseau séparatif : réseau ne collectant que les eaux usées domestiques

MESURES DE DÉBIT

Résultats nappe basse

	Volume total (m³)	Volume EU (m³)	Volume ECP (m³)	Taux de Collecte (%)	Taux de dilution (%)
Q1 Auxelles-Haut	26,6	20,2	6,4	69	32
Q2 Etang	87	34,2	52,8	89	154
Q3 ZAC Vescemont	16,1	4,8	11,2	25	232
Q4 PR Egalité	203	135	68	98	50
Q5 PR Bellevue	107	78	29	79	37
Q6 PR ZAC Auxelles-Bas	68	49	19	61	39
Q7 PR St Pierre	138	40	98	34	245
Q8 PR Epreys	211	134	77	81	57

EU : eaux usées

ECP : eaux claires parasites, eau circulant dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir.

Q : débit

Taux de collecte : représentabilité des eaux claires parasites dans le réseau en période de nappe haute et de nappe basse.

Exemple taux de collecte de 50% : les eaux claires parasites représentent 50% des eaux collectées.

Taux de dilution : un taux de dilution de 100% correspond à 100m³ d'eaux claires parasites pour 1m³ d'eaux usées.

Résultats nappe haute

	Volume total (m³)	Volume EU (m³)	Volume ECP (m³)	Taux de Collecte (%)	Taux de dilution (%)
Q1 Auxelles-Haut	39,4	21,7	17,8	74	82
Q2 Etang	161	26,5	134,5	69	508
Q3 ZAC Vescemont	162,9	47,0	115,8	123	246
Q4 PR Egalité	694,7	340,2	354,5	143	104
Q5 PR Bellevue	265,1	114,4	150,7	116	132
Q6 PR ZAC Auxelles-Bas	156,9	60,6	96,3	75	159
Q7 PR St Pierre	389,1	26,3	362,8	23	1380
Q8 PR Epreys	399,6	119,0	280,7	72	236

TRAVAUX PRÉCONISÉS

Renouvellement de conduites

COMMUNE	RUE	LINÉAIRE
Auxelles-Haut	Rue de la Creuse Vie	130 ml
Chaux	Rue de l'Égalité	260 ml
	Grand Rue	420 ml
Lachapelle-sous-Chaux	Rue de la Libération	80 ml
	Rue des Champs	40 ml
	Rue de la Prairie	200 ml
Lepuix	Rue de l'Église	650 ml
	Rue des Mines	140 ml
	Rue de Belfort	1 200 ml
Rougegoutte	Route de Chaux	325 ml
	Avenue Charles de Gaulle	420 ml
Vescemont	Rue de Rosemont	1 230 ml
	Grand Rue	140 ml
TOTAL		5 235 ml

Renouvellement de regards

COMMUNE	RUE	NB DE REGARD À CHANGER
Chaux	Rue des Oiseaux	4
Lachapelle-sous-Chaux	Rue du Moulin	8
Rougegoutte	Rue du Bringard	1
TOTAL		13

- Mise en place de l'autosurveillance sur 2 postes de refoulement
- Remise à neuf de postes de refoulement
- Mise en place ou renouvellement de télégestion
- Mise en place de clapet anti-retour au niveau des postes de refoulement

Des études complémentaires du type inspection caméra des réseaux et tests à la fumée vont être réalisées pour affiner le résultat des études et déterminer le mode de renouvellement des réseaux d'assainissement.

Au 27 mai 2019, l'estimation des travaux s'élève à 2 367 800 € HT.

Environnement-Climat

CONFÉRENCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Problématique mondiale et globale, nous subissons tous les conséquences du réchauffement climatique. Nous tendons vers une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes. Les disparités géographiques vont s'accroître, à l'échelle mondiale comme locale. Pourquoi sommes-nous dans cette situation, quels en sont les effets, comment s'adapter et comment limiter son aggravation ?

La CCVS souhaite rendre cette thématique accessible à tous et fait venir le monde de la recherche à nos portes. Des conférences (gratuites et ouvertes à tous) ont été organisées en partenariat avec le laboratoire Chrono-environnement. Vous avez ainsi peut-être pu assister dernièrement à deux conférences en lien avec cette vaste thématique. Si vous n'avez pas pu vous rendre disponible à ces sessions, ne manquez pas les prochaines ! Elles se dérouleront à partir d'octobre 2019 à l'EISCAE à Étueffont. Pour en savoir plus et connaître les dates précises, consultez le site internet de la CCVS. Les thèmes abordés porteront sur la qualité de l'eau, la quantité disponible et nos usages. Un autre thème devrait porter sur une maladie sournoise, à savoir l'échinococcose.



- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Concrètement, la CCVS peut mener différentes actions, telles que :

- assurer la maîtrise d'ouvrage de projets de restauration de la continuité écologique et sédimentaire,
- protéger et restaurer des zones d'expansion des crues,
- assister et conseiller les communes dans leurs projets de travaux en milieux aquatiques,
- conseiller les particuliers ou professionnels et les orienter vers les services compétents.

Afin d'assurer ces missions, un service dédié a été créé. Cette nouvelle compétence est actuellement financée en intégralité par le budget principal et il n'a pas été décidé de lever de taxe GEMAPI.

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION SUR LE RUISSEAU DES FOUGERETS AU NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DE GIROMAGNY (ÉTÉ 2018)

Le ruisseau des Fougerets est également connu sous le nom de ruisseau de la Siotte ou ruisseau du Branden-Hausen.

Pourquoi ces travaux ?

Canalisée sous la station d'épuration lors des travaux de construction de cette dernière, la continuité écologique était entravée sur ce secteur. Après avoir été mise en demeure de réaliser des travaux de remise à ciel ouvert, la CCVS s'est engagée à restaurer ce ruisseau en créant un bras de contournement.



Environnement-GEMAPI

LA GEMAPI : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LA CCVS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCVS exerce une nouvelle compétence obligatoire : la GEMAPI ou GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Quatre grandes missions doivent être assurées :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,



Sortie en aval



Entrée en amont

Photos en entrée et en sortie du busage du ruisseau du Branden-Hausen, avant travaux

Conception et réalisation du projet

Pour concevoir et réaliser ce projet, la CCVS s'est faite accompagner par le bureau d'études BEJ Environnement, qui en a assuré la maîtrise d'œuvre et les entreprises Climent et Technovert qui ont réalisé les travaux.

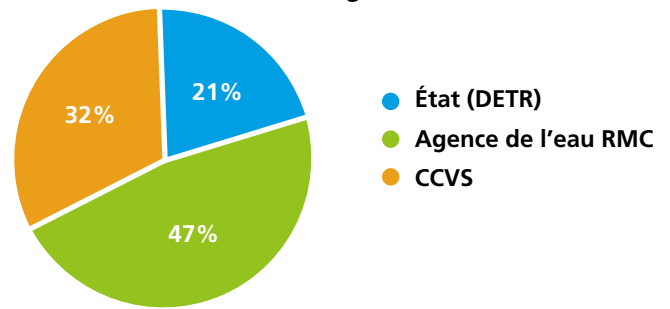
Coût des études et travaux

Le montant total des dépenses s'élève à 75 043,71 € HT. Le reste à charge de la CCVS s'élève toutefois à 32% de ce montant, grâce aux aides financières de l'État (via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou DETR) et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC).

Un atout environnemental et paysager

Les travaux de restauration du ruisseau se sont déroulés à l'été 2018 et sont achevés. La remise en eau s'est toutefois faite plus tard en raison des arrêts sécheresse. Ils vont nettement améliorer la biodiversité de ce cours d'eau de 1ère catégorie piscicole. De plus, ces aménagements réalisés au plus près de la piste cyclable constituent un réel atout paysager pour la CCVS.

Financement des études et travaux pour la restauration du Ruisseau des Fougerets



Photos du ruisseau Branden-Hausen après travaux

UNE CONVENTION POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES ÉCRÊTEURS DE CRUE DE LA SAVOUREUSE ET DE LA ROSEMontoise SIGNÉE LE 11 AVRIL 2019

Des ouvrages créés après d'importants sinistres

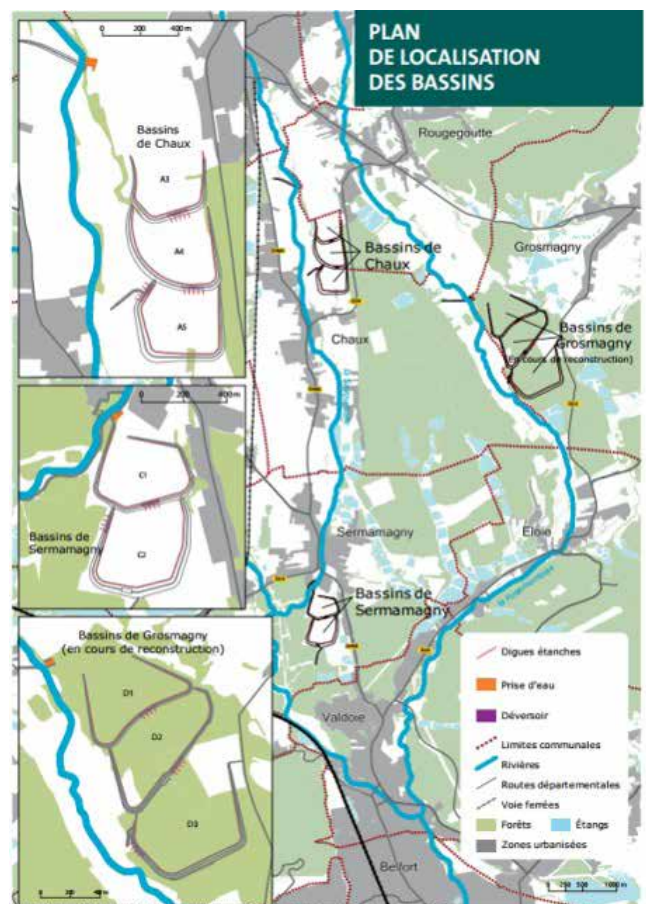
En février 1990, une crue centennale causa d'importants dommages ; notamment des usines de PSA à Sochaux. Suite à ces événements, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort (CD 90) s'est engagé aux côtés de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) à améliorer la protection contre les inondations dans le bassin versant de la Savoureuse et de ses affluents.

Trois séries d'ouvrages de ralentissement dynamique ont ainsi été créés sur les communes de Chaux, Sermamagny et Grosmagny dans le cadre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

En décembre 2001, en raison d'un défaut de construction, les bassins de Grosmagny rompent en cascade ; causant d'importants dégâts matériels sur les communes d'Éloie et de Valdoie sans faire de victime. Cet événement rappelle l'importance des procédures d'autorisation et de surveillance nécessaires au fonctionnement de tels ouvrages. Il rappelle également que la protection des biens et des personnes face à l'aléa inondation par l'aménagement d'ouvrages hydrauliques est une technique assortie de risques.

Avec une capacité totale de près de 1,8 M m³, ils ont été dimensionnés pour s'enclencher dès la survenue d'une crue cinquantennale (c'est-à-dire ayant une probabilité de 1/50 de se produire chaque année).

Bien que ces ouvrages n'aient pas été conçus pour protéger directement le territoire de la CCVS, les digues de concentration participent à la minimisation des phénomènes, notamment sur la commune de Chaux.



Pour en savoir plus sur les bassins d'écroulement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise :

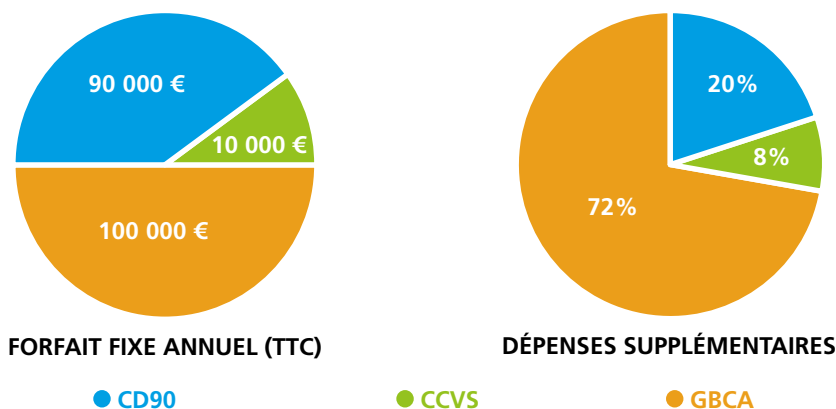
► <https://www.territoiredebelfort.fr/bassins>

Une convention nécessaire pour autoriser le CD 90 à poursuivre la gestion des bassins

Le Département du Territoire de Belfort est le gestionnaire historique des ouvrages hydrauliques. Il dispose donc des moyens techniques et humains nécessaires à la gestion de ces ouvrages. Suite à la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités, il pouvait poursuivre cette gestion à la seule condition de conventionner avec les collectivités nouvellement compétentes. Ceci est désormais chose faite, les Présidents respectifs du Département du Territoire de Belfort, de Grand Belfort Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes des Vosges du sud se sont réunis le 11 avril 2019 pour signer cette convention d'une durée de 5 ans.



Signature de la Convention entre la CCVS, le Département et le GBCA par les Présidents respectifs : J.L. ANDERHUEBER, F. BOUQUET et D. MESLOT, le 11 avril 2019 à l'Hôtel du Département



ENTRETIEN COURANT ET CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU



Propriétaires, exploitants ou ayants-droit, vous êtes responsables de l'entretien des cours d'eau non domaniaux jusqu'à la moitié du lit mineur. Soyez vigilants, il est parfois difficile de faire la distinction entre un fossé et un cours d'eau pour un public non averti. Un cours d'eau répond à des critères bien spécifiques définis par la loi et ne s'entretient pas comme un fossé : il ne se cure pas ! Pour vous aider, vous pouvez vous appuyer sur la cartographie des cours d'eau qui est en cours d'élaboration et le guide sur l'entretien des cours d'eau en vous rendant sur le site de la DDT 90 (Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort).

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil. Vous pouvez vous renseigner auprès de la DDT 90, de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), ou de la CCVS.

Pour rappel, en cas d'infraction constatée, vous vous exposez à des poursuites pénales (cf. extraits du Code)

Pour en savoir plus sur la cartographie des cours d'eau :

- <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien>
- http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/carto_cours_d_eau.map

Pour en savoir plus sur l'entretien des cours d'eau :

- <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien>
- <https://www.territoiredebelfort.fr/rivieres-et-etangs/entretenir-durablement-son-etang-ou-son-cours-deau>



EXTRAITS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Article L432-2 : « Le fait de jeter, déverser ou laisser écouler dans les eaux mentionnées à l'article L. 431-3, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 euros d'amende ».

Article L432-3 : « Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent ».

RÉVISION ET EXTENSION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE LA SAVOUREUSE ET DE LA BOURBEUSE

Le **PPri** est un **outil pour la protection contre le risque inondation** élaboré par les services de l'État (Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort) en lien avec les collectivités et la population.

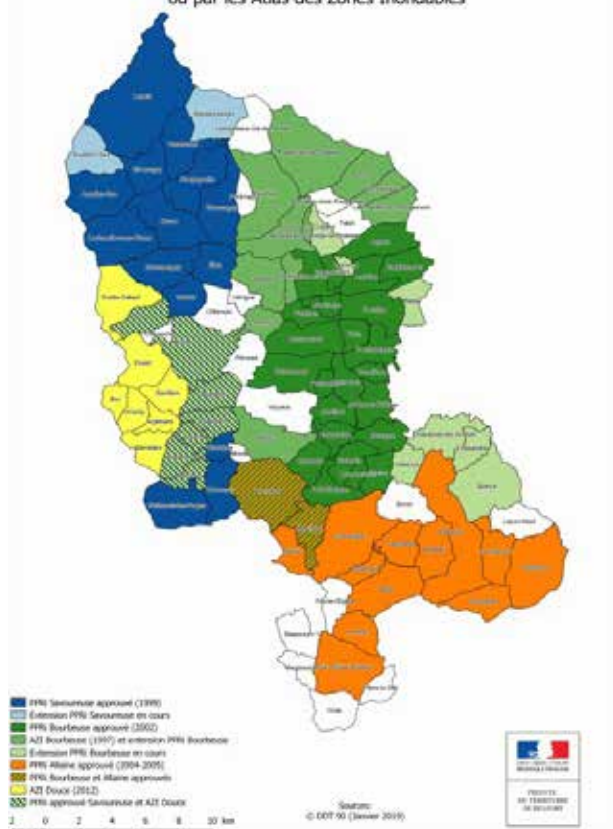
Il vise à réglementer l'urbanisation en zone inondable en prenant en compte une crue centennale (qui a une probabilité d'occurrence annuelle de 1 /100) ou une crue historique plus importante (Source : DDT 90). Le PPRI a pour objectifs de :

- prévenir le risque humain en zone inondable,
- maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels,
- prévenir les dommages aux biens et aux activités existantes et futures en zone inondable.

Le **territoire de la CCVS** est à la fois intéressé par la révision et l'extension du **PPri de la Bourbeuse** et du **PPri de la Savoureuse**. Seules 4 communes ne sont pas concernées (Felon, Lamadeleine-Val-des-Anges, Petitmagny et Romagny-sous-Rougemont).

Les demandes en matière d'urbanisme doivent être conformes avec le zonage et le règlement du PPRI. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CCVS, actuellement en cours d'élaboration, devra être rendu compatible avec les PPRI.

Communes concernées par les Plans de Prévention des Risques Inondations ou par les Atlas des Zones Inondables



Pour en savoir plus sur les PPRI :

► <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Securite-Prevention-Protection-de-la-population/Prevention-des-risques/Les-risques-naturels/Risque-inondation>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission GEMAPI de la CCVS :

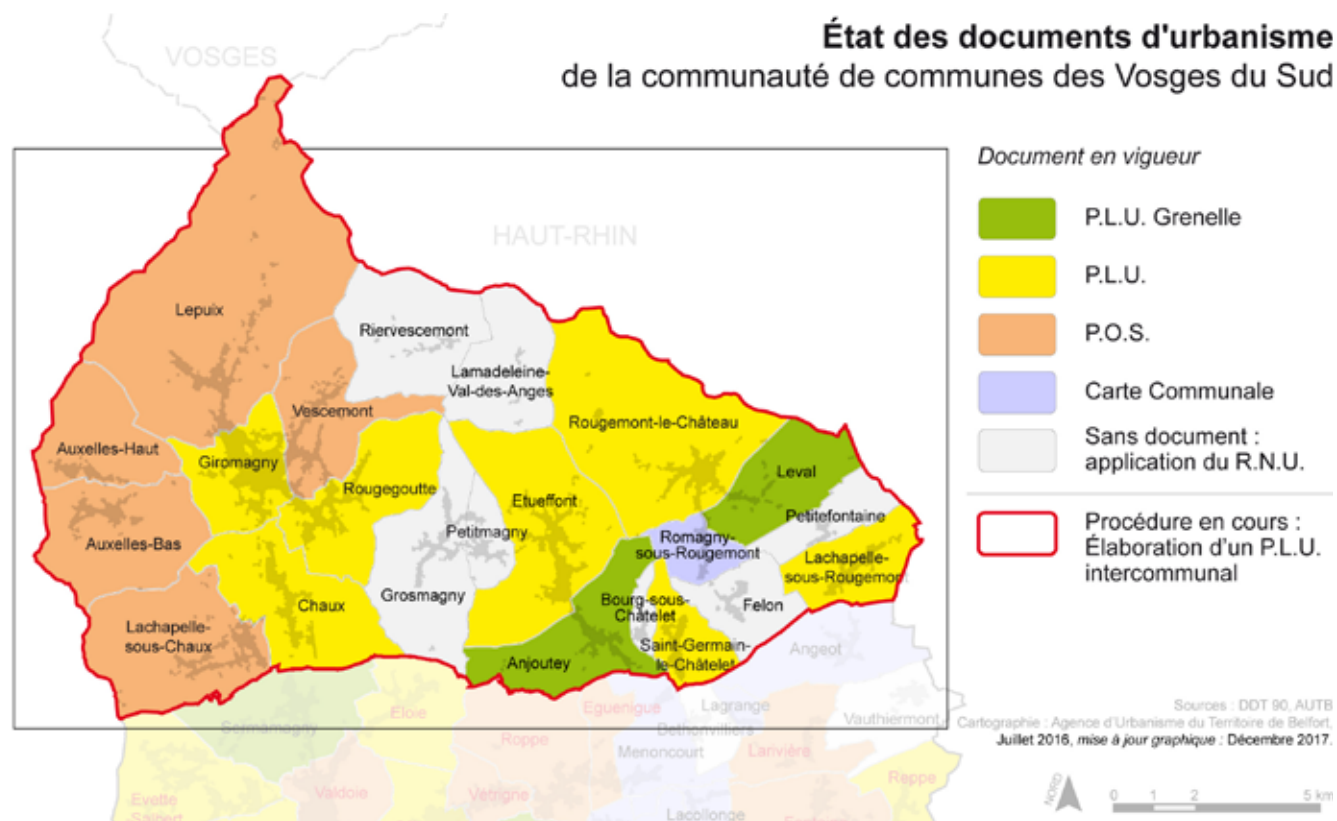
► amandine.coyer@ccvosgesdusud.fr

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ?

Le PLUi est un document réglementaire qui formalise un projet global d'aménagement pour les 15 ans à venir. Il définit les grandes orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement, de développement économique. Il fixe les règles d'utilisation du sol (plan des zones constructibles et règles de construction) sur les 22 communes de la Communauté de communes des Vosges du sud. C'est pourquoi le projet intéresse chacun de nous.

La démarche de PLUi est portée par les élus et pilotée par la CCVS. Elle s'inscrit dans une hiérarchie de plans et de normes, le PLUi est notamment encadré par le code de l'urbanisme qui a fortement évolué ces dernières années avec les lois Grenelle 1 et 2 (2009, 2010), puis ALUR (2014), assurant une vision plus écologique de l'aménagement du territoire. Le PLUi remplacera les documents d'urbanisme communaux existants et s'appliquera de même aux communes aujourd'hui soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Info + : Au 31 décembre 2019, les communes possédant un Plan d'Occupation des Sols (POS) basculeront sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).



LA COMPOSITION DES PIÈCES DU PLUI

Le rapport de présentation = diagnostic et enjeux du territoire, justification des choix retenus pour le projet et évaluation environnementale du projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) = stratégie de développement du territoire pour les 15 années à venir.

Les pièces réglementaires, opposables aux autorisations d'urbanisme, traduisent le projet (Zonage, Règlement, Orientations d'aménagement et de programmation, Annexes).

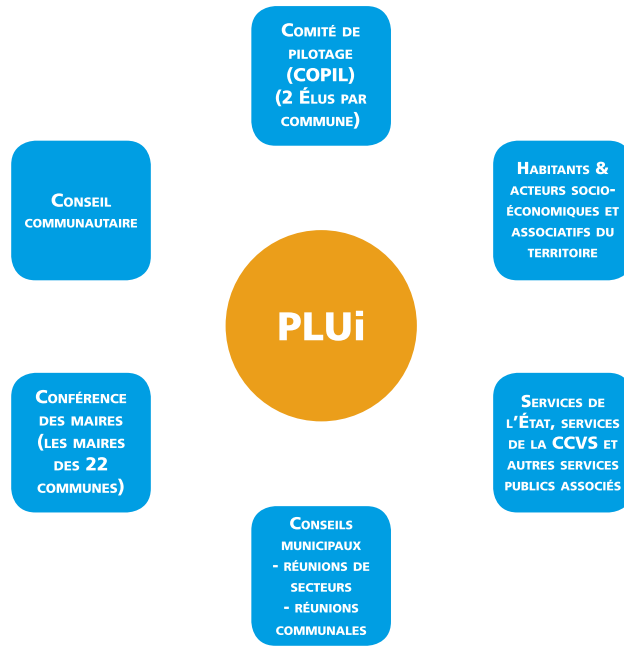
Pour plus d'informations

Site internet CCVS, rubrique 'Aménagement du territoire'.

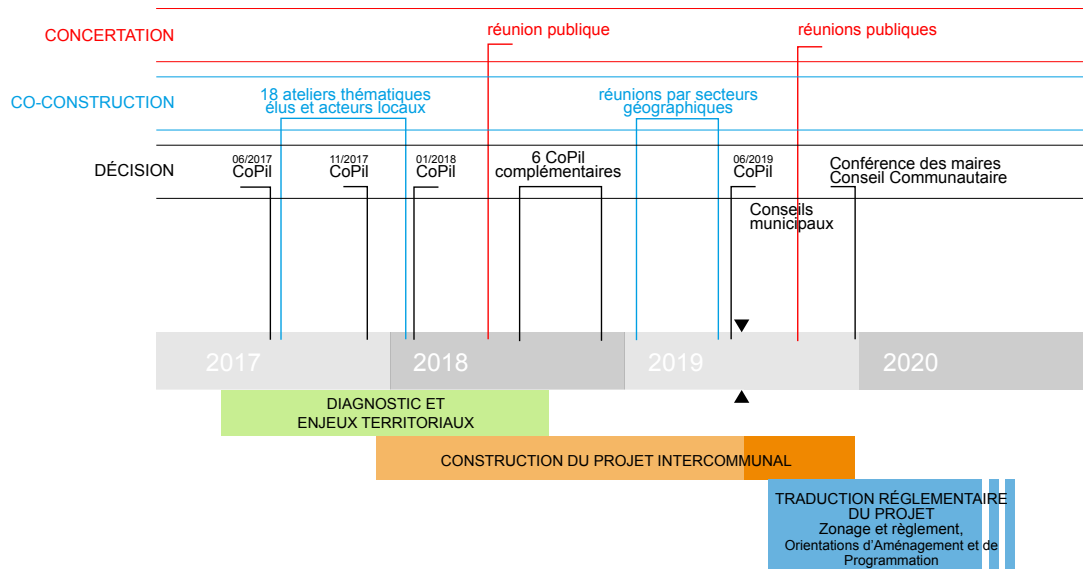
Le dossier est consultable en mairie.

Sur la loi ALUR : http://autb.fr/doc/AUTB_Note_info_juridique_ALUR_2014.pdf

UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION : LES ACTEURS DU PLUi



ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLUi ET PROGRAMMATION POUR FIN 2019 ET DÉBUT 2020






Réunions publiques

Présentation et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

4 grands défis pour un territoire en transition

mercredi 25 septembre à Lachapelle-sous-Rougemont (salle des fêtes)

vendredi 27 septembre à Giromagny (salle des fêtes)

mardi 1^{er} octobre à Étueffont (EISCAE)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : 4 GRANDS DÉFIS POUR UN TERRITOIRE EN TRANSITION

LE DÉFI DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE LA CCVS EN S'APPUYANT SUR LES DYNAMIQUES ENGAGÉES



ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES

- ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ASSURANT UN MAILLAGE DE PROXIMITÉ
- RENOUVELER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ
- RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET INCITER AUX DÉPLACEMENTS DOUX POUR LA SANTÉ DES HABITANTS
- RENFORCER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS



DÉVELOPPER ET RENOUELER L'OFFRE EN LOGEMENTS

- DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS
- AGIR SUR L'HABITAT ANCIEN
- PROMOUVOIR DES OPÉRATIONS DE QUALITÉ ET ABORDABLES
- RENFORCER LA DYNAMIQUE DE CRÉATION DE LOGEMENTS À HORIZON 2035



ENCOURAGER LA « MULTIMODALITÉ » DES TRANSPORTS EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE EXISTANTE

- PROMOUVOIR LE CO-VOITURAGE OU UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE INDIVIDUELLE
- DÉVELOPPER DES LIAISONS CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE LA CCVS CONNECTÉES AUX VOIES DÉPARTEMENTALES
- ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS DOUX DE PROXIMITÉ EN PRÉSERVANT LES CHEMINS D'USAGE



LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

METTRE EN VALEUR LES AXES « VITRINES » DU TERRITOIRE

- REQUALIFIER LES PRINCIPALES ENTRÉES DE LA CCVS
- ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET RECONQUÉRIR UNE PARTIE DE CES SITES



ASSEOIR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA CCVS

- S'APPUYER SUR LES ATOUTS PAYSAGERS DE LA CCVS
- PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LEUR DIVERSITÉ ET LEUR QUALITÉ



VALORISER LE CADRE DE VIE ET CONSOLIDER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- METTRE EN VALEUR LA PLACE DE L'EAU ET LES ESPACES PUBLICS
- METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
- METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE VERT



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

CONFORTER L'ARMATURE ÉCONOMIQUE EN PLACE

RENDRE LISIBLE QUATRE SECTEURS ASSURANT L'ARMATURE ÉCONOMIQUE
VALORISER ET « LABELLISER » LES SITES D'ACTIVITÉ
STIMULER LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN RÉSERVANT DES ESPACES APPROPRIÉS APPELÉS
« ZONES DE NAISSANCE »
FAVORISER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE
S'APPUYER SUR LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE POUR ANCRER DE NOUVELLES ENTREPRISES
DANS LE TERRITOIRE RURAL ET FAVORISER DES ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL



DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

CONFORTER ET DÉVELOPPER LES HÉBERGEMENTS EXISTANTS EN ASSURANT UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES VALLÉES ET LE BALLON D'ALSACE
CRÉER DES PÔLES TOURISTIQUES THÉMATIQUES



POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET SYLVICOLE

VALORISER LA FILIÈRE BOIS
DÉVELOPPER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE EN ACCOMPAGNANT LES PROJETS



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

RÉDUIRE LA PRESSION DE L'URBANISATION SUR LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

FIXER DES OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE LOCALE
PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LEUR DIVERSITÉ ET LEUR QUALITÉ



PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

ÉCONOMISER LA RESSOURCE
PRÉSERVER LES MILIEUX POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE



PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES SITES D'INTÉRÊT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE MAJEURS

CONSERVER STRICTEMENT LES SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAUX À ENJEUX MAJEURS
DÉCLINER ET ENRICHIR LA TRAME INTERRÉGIONALE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

LIMITER LES RISQUES D'INONDATION
PRÉVENIR LES RISQUES MINIERES



PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTÉ

CONFORTER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE POUR LA SANTÉ : OFFRE DE SOINS, MOBILITÉ DOUCE, QUALITÉ DE L'HABITAT ET DES ESPACES PUBLICS, QUALITÉ DE L'ALIMENTATION
SÉCURISER LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'ÉTAT DES MILIEUX : QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'AIR



Rénovez, vous êtes aidés !

Particulier, vous avez un projet d'achat d'un logement, de rénovation, d'amélioration de votre habitation (isolation, économie d'énergie, aménagement salle de bain, sanitaire, chauffage mise aux normes et sécurité, maintien à domicile etc.), des aides financières peuvent vous être attribuées.

Connaissez-vous l'ANAH, **Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat** ? Cette institution qui intervient sur l'ensemble du territoire français, aide et subventionne le financement de ces travaux. Vous pouvez consulter son site internet pour connaître les critères et conditions d'attribution. www.anah.fr

Sur une partie du territoire intercommunal, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** est conduite par la Communauté de communes des Vosges du sud, la commune de Giromagny et d'autres partenaires institutionnels, proposant un accompagnement aux habitants des communes de **Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Chauv, Lachapelle-sous-Chauv, Giromagny, Lepuix, Vescemont et Rougegoutte**. Propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires de ces communes, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un diagnostic avant travaux, d'une évaluation énergétique et d'une assistance pour les démarches administratives. Dans le cadre de l'OPAH, la commune de Giromagny accorde des primes complémentaires et cumulables avec les aides de l'ANAH pour la rénovation des façades ou pour la reprise d'un logement vacant.

D'autres dispositifs, comme par exemple l'Opération Grand Site de France, le Contrat de Ruralité, vont compléter l'OPAH en développant les thématiques des services et d'équipements, de mobilité et d'accessibilité, de cohésion sociale. L'ensemble de ces mesures contribue à la qualité de vie des habitants et offre à notre communauté de communes des perspectives économiques, commerciales et touristiques en créant des synergies pour un projet global de territoire.

Les nouvelles propositions mises en place par le gouvernement sont susceptibles d'étendre le périmètre d'intervention actuel de l'OPAH. Nous espérons pouvoir faire bénéficier l'accès à ce dispositif au plus grand nombre. Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'État pour atteindre cet objectif.

Vous l'aurez compris, ces aides à la rénovation, l'amélioration et l'aménagement des logements sont de réelles opportunités pour vous, propriétaires. La Communauté de communes des Vosges du sud peut vous informer et vous accompagner dans vos projets. Renseignez-vous auprès de nos services avant de commencer les travaux, afin de vérifier l'éligibilité de votre dossier. Des permanences sont organisées pour rencontrer des conseillers et répondre à vos questions. Le calendrier des permanences est disponible sur le site de la Communauté de communes des Vosges du sud : www.ccvosgesdusud.fr, rubrique « Aménagement du territoire » / « Logement et cadre de vie ».

JUSQU'EN 2021.

Les artisans connaissent ces aides exceptionnelles participant au financement des travaux. N'hésitez pas à leur demander conseil !

ATTENTION !

**Ne commencez jamais les travaux avant accord préalable
(les travaux engagés ne sont pas subventionnables)**

RENSEIGNEZ-VOUS !

Olivier Schmitt, chargé de mission Revitalisation Centre-Bourg
Communauté de communes des Vosges du sud
Allée de la Grande Prairie – B.P 23
90 200 Giromagny
03 84 27 62 15 • olivier.schmitt@ccvosgesdusud.fr

Catherine Simon, animatrice de l'OPAH
URBAM Conseil
Mairie – 90 200 Giromagny
03 29 64 45 10 • 06 70 16 15 04

POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ

Projet d'un propriétaire occupant

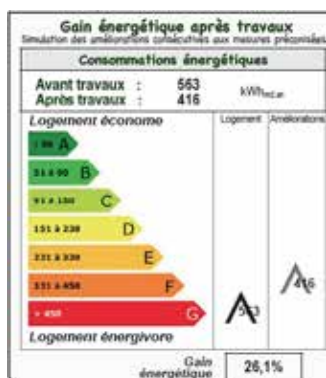


Un couple de retraités est propriétaire occupant d'un logement situé à **RIERVESCEMONT**.

Désireux d'entreprendre des travaux d'économies d'énergie et d'autonomie de la personne, ils se sont renseignés sur les aides mobilisables en prenant contact avec URBAM Conseil le **28 mars 2018**.

Leur dossier a été déposé auprès des financeurs le **06 juillet 2018** et il a été engagé le **30 août 2018**.

Pour des travaux d'économies d'énergie et d'autonomie de la personne



Les travaux réalisés concernent :

- * Le remplacement des fenêtres : **6 315 € TTC**
- * L'isolation du plancher des combles : **4 471 € TTC**
- * L'adaptation de la salle de bain : installation d'une douche à l'italienne adaptée et d'un WC suspendu : **6 583 € TTC**

Soit un montant total de **17 370 € TTC**.

Consommation énergétique :

- * Avant travaux : **563 kWhEp/m².an, étiquette G**
- * Après travaux : **416 kWhEp/m².an, étiquette F**

Soit un gain énergétique de **26 %**.

Avec des aides financières très incitatives



Avant travaux



Après travaux

Les subventions attribuées :

- * **5 521 €** de l'Anah + **1 578 €** au titre de l'aide Habiter Mieux

Soit un montant total de **7 099 € TTC d'aides**.

L'accompagnement apporté par URBAM CONSEIL :

- * Informations et conseils,
- * Visites sur place et étude de faisabilité du projet,
- * Expertise technique,
- * Assistance dans le montage et le suivi des dossiers de demande de subventions.



URBAM CONSEIL

45 bis, rue de Nancy - BP 80246 - 88007 ÉPINAL Cedex
Tél : 03 29 64 45 10

Courriel : territoiredebelfort@urbam.fr

Opération soutenue par :





A la rencontre des artisans

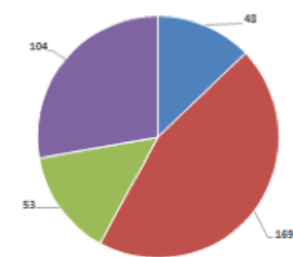
Avec 374 entreprises présentes dans les Vosges du sud, et le nombre est en constante augmentation depuis 5 ans, l'artisanat local est un atout économique important pour notre territoire.

Le 6 juin dernier, la CCVS s'engageait dans la signature d'un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Au travers de cette convention, il est proposé que les porteurs de projet, identifiés par la CCVS, soient orientés vers la CMA. Ils pourront ainsi être accompagnés tout au long de leur parcours, que ce soit pour une création ou une reprise d'entreprise, un accompagnement au développement (recherche financement, formation, communication, site internet), un accompagnement à la transition écologique et énergétique et ainsi favoriser le développement économique sur le périmètre de la CCVS.

La communauté de communes est déterminée à jouer un rôle de proximité auprès des acteurs du monde économique, et se présente comme « porte d'entrée » auprès des porteurs de projets. Elle sera le relais des artisans auprès de la CMA.

Artisanat dans la Communauté de communes des Vosges du sud

374 Entreprises Artisanales



Alimentation ■ Bâtiment ■ Production ■ Services

	Nb	%
TOTAL	374	100%
PERSONNE PHYSIQUE	220	58,82%
Artisan commerçant	50	13,37%
Artisan	55	14,71%
Micro entrepreneur	114	30,48%
Agriculteur	1	0,27%
PERSONNE MORALE	154	41,18%
Société en nom collectif - SNC	1	0,27%
Société à responsabilité limitée - SARL	130	34,76%
Société à conseil d'administration - SA	3	1,34%
Société par action simplifiée - SAS	13	3,48%
Société par action simplifiée unipersonnelle - SASU	3	1,34%

Répartition des entreprises artisanales par commune

	2018	2017	Ecart
TOTAL	374	356	18
AUJOUTEY	21	23	-2
AUXELLES BAS	15	11	4
AUXELLES HAUT	10	8	2
BOURIG SOUS CHATELET	2	2	0
CHAUX	14	16	-2
ETUEFFONT	32	31	1
FELON	4	3	1
GIROMAGNY	98	95	3
GROSMAGNY	13	11	2
LACHAPPELLE SOUS CHAUX	17	15	2
LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT	23	21	2
LEPUX	18	18	0
LEVAL	3	3	0
PETITE-FONTAINE	3	4	-1
PETITMAGNY	6	6	0
RIERVESMONT	2	2	0
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	3	3	0
ROUGEGOUTTE	21	19	2
ROUGEMONT LE CHATEAU	29	28	1
ST GERMAIN LE CHATELET	16	17	-1
VESEMONT	19	18	1

La CCVS soutient les entreprises et les actions de proximité pour dynamiser l'économie et l'emploi.

LA MAISON DE L'INFORMATION SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI (MIFE), CITÉ DES MÉTIERS, PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE DES VOSGES DU SUD.

Grâce à un partenariat renforcé entre la CCVS et la MIFE, la MIFE, Cité des métiers, apporte ainsi un service personnalisé et de proximité aux habitants, qu'ils soient en recherche d'emploi, aux entreprises, aux associations en quête de compétences et aux collectivités.

En effet, les 2 instances signaient, le 8 avril dernier, une convention pour dynamiser l'emploi sur le territoire communautaire. Ainsi, en allant à la rencontre des territoires, la MIFE joue la carte de la proximité, de la réactivité et rend accessible une information et une offre de service globale pouvant contribuer à l'insertion socio-professionnelle ainsi qu'au développement des entreprises. S'informer sur les métiers, aller vers l'emploi, créer son activité, trouver une formation, changer sa vie professionnelle, découvrir les offres de service Mobi' Job dans les Vosges du sud ; vous avez la possibilité de rencontrer un conseiller pour votre parcours professionnel.

Des permanences gratuites de la MIFE se tiennent à l'antenne de la CCVS à Étueffont et au PIJ Espace la Savoureuse à Giromagny. Consulter l'agenda sur le site internet de la CCVS.

MUSCLER LE TISSU ÉCONOMIQUE DES VOSGES DU SUD EST UNE PRIORITÉ DE LA CCVS.

Economie et qualité de vie vont de pair. Pour rester attractif, il faut trouver des zones économiques à développer. La CCVS tient un rôle de « facilitateur » à l'image des aides apportées pour un projet de chambres d'hôtes à Lachapelle-sous-Chaux et des aides à l'immobilier d'entreprise.

Le service scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes exerce la compétence « politique scolaire » sur l'ensemble de son territoire, à l'exception du secteur scolaire de Chauv, Lachapelle-sous-Chauv et Sermamagny, resté actuellement en syndicat mixte fermé (la commune de Sermamagny faisant partie du Grand Belfort).

En amont, au cours des années 2017-2018, des groupes de travail informels, composés d'élus et de techniciens des différents secteurs, se sont rencontrés, afin de mieux connaître la réalité de chaque commune ou RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), leurs fonctionnements, leurs pratiques, et leurs finances. Ce travail de co-construction a été mené grâce à une relation de proximité avec les différents acteurs (élus, équipes enseignantes, personnels et parents d'élèves) basée sur la communication et l'information.

Depuis janvier 2019, le comité consultatif scolaire, composé à minima d'un élu des communes de la CCVS (seules 4 communes n'y ont pas délégué de représentant), réfléchit sur des sujets de la vie scolaire en vue d'une harmonisation du fonctionnement de nos écoles. La deuxième étape est de proposer en conseil communautaire les suggestions formulées par le comité scolaire.

LES MISSIONS DU SERVICE SCOLAIRE :

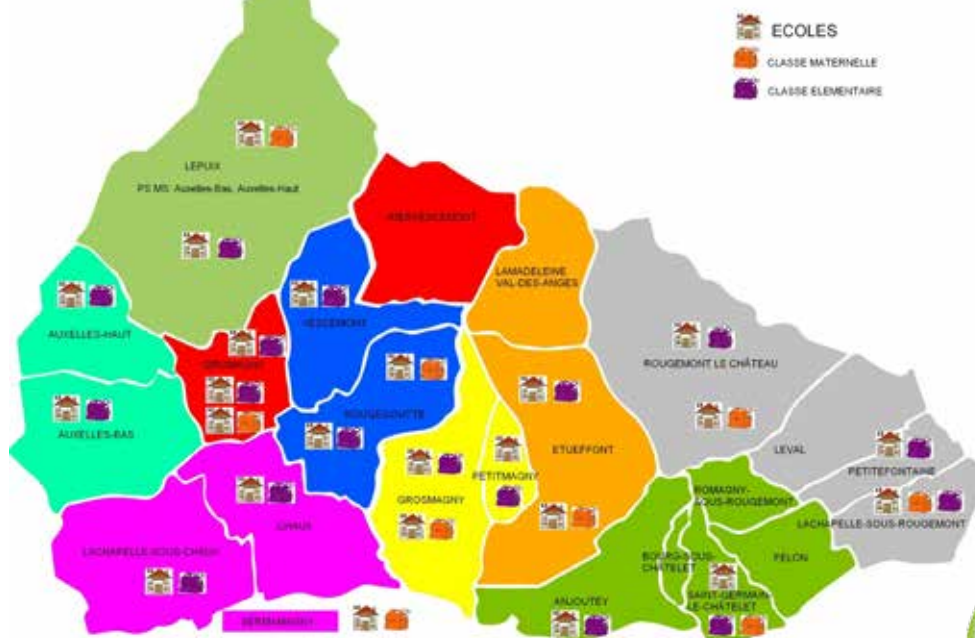
- financements assumés par la CCVS : achat et entretien de mobilier et fournitures (tables d'école, tableaux, ordinateurs, tablettes, lits pour les siestes des maternels, peintures, etc.),
- personnel au service des écoles : agents d'entretien, accompagnateurs de bus et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ASTEM),
- participation aux conseils d'écoles,
- dérogations avec établissement de principes pour leur traitement et carte scolaire,
- Service Minimum d'Accueil (SMA),
- transport scolaire (nouveau marché, règlements harmonisés),
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Quelques chiffres :

au 1^{er} trimestre 2018/2019

- 19 écoles
- 49 classes
- +1100 élèves
- 6 circuits de bus en lien avec les secteurs scolaires

LES SECTEURS SCOLAIRES DE LA CCVS





Pôle petite enfance

Le 4 avril dernier, la communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) signaient la 1^{ère} Convention Territoriale Globale (CTG) pour le Territoire de Belfort. La CTG définit un plan d'actions partagées entre les deux entités au service des familles de la collectivité pour la période 2019-2022.

Concrètement, pour le secteur de la petite enfance, cela se traduit par le développement de l'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales :

- identifier les besoins sur le territoire en terme de structures d'accueil,
- développer l'accueil de l'enfant issu de familles vulnérables et des enfants en situation de handicap,
- créer des passerelles entre les différents équipements d'accueil,
- promouvoir et valoriser le métier d'Assistant Maternel,
- créer un dispositif « **guichet unique Petite Enfance** » pour l'accueil des parents en recherche de mode de garde individuel ou collectif.

Et au-delà, la convention développe des actions à destination des publics de l'enfance, la jeunesse, la famille.

- Le projet du Centre social de la Haute-Savoireuse destiné à rayonner sur l'ensemble du périmètre de la CCVS.
- Un axe de travail centré sur la **réorganisation des services aux familles dans la configuration de notre territoire communautaire, avec la création du guichet unique.**
- Un axe de travail transversal « **familles vulnérables et enfants en situation de handicap** », en facilitant leur accueil.
- Un axe de travail pour développer de nouvelles actions d'accès aux droits pour les allocataires de la communauté de communes, en favorisant la proximité et les partenariats (CAF, PIJ, Croix Rouge, Restos du cœur, tissu associatif local...).

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ou votre futur bébé :

Le guichet unique Petite Enfance est à votre disposition. Ce service gratuit ouvrira dès octobre, il sera situé à l'antenne CCVS à Étuefont.

Lieu d'accueil des familles, il se veut être un espace d'information et d'accompagnement dans les recherches de mode de garde.

Parents et futurs parents pourront :

- découvrir les différents modes d'accueils et services destinés aux familles du territoire
- être accompagnés dans leurs recherches en fonction de leurs besoins de garde
- connaître les aides financières possibles, les démarches administratives à accomplir en tant qu'employeur d'un assistant maternel (contrat, bulletin de salaires)
- réaliser les pré-inscriptions en structures collectives
- le guichet unique assurera la facturation des 3 établissements d'accueil petite enfance.

Parents et futurs parents

LAEP : gratuit, anonyme et confidentiel, des permanences pour partager des moments de rencontres, d'échanges et d'expériences avec d'autres parents ; lieu d'écoute, de conseils par des animatrices/professionnelles de la petite enfance/enfance.

Multi-accueils : des solutions d'accueil adaptées à vos besoins de garde. Accueil permanent, occasionnel, en urgence, pour chaque famille.

RAM/guichet unique : gratuit, confidentiel et personnalisé, service d'information sur les modes d'accueil, conseils pour les démarches administratives, pré-inscription et régie.

Enfants

Jusqu'à 4 ans

Multi-accueils : lieux d'éveil, de rencontres et échanges, de socialisation. Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans les 3 multi-accueils.

De 0 à 6 ans

RAM et LAEP : accompagnés de leur ASSMAT pour le RAM et parents ou autre représentant légal pour le LAEP, ateliers d'éveil, lieux de rencontres et échanges, de socialisation.

Professionnels

RAM : service pour promouvoir et valoriser le métier d'assistant maternel : informations sur l'agrément, accompagnements et conseils, formations professionnelles, rencontres et échanges avec d'autres professionnels.

Zoom sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Le saviez-vous ? Lieu d'information, de rencontres et d'échanges, le LAEP s'adresse aux parents ou adultes référents accompagnés de leurs enfants (jusqu'à 6 ans) et aux futurs parents. Il se veut être un lieu convivial, ouvert, gratuit et anonyme, pour l'éveil des enfants.

Le LAEP de la communauté de communes dispose de 3 permanences, sur 3 sites :

À Giromagny, le lundi de 14h à 16h ; à Étueffont, le mercredi de 9h à 11h et à Rougemont-le-Château, le vendredi de 9h à 11h.

En 2019, des animations à thème seront proposées en partenariat avec le Centre socioculturel la Haute-Savoireuse.

Renseignez-vous auprès des accueillantes, lors des temps de permanence.



ACTUALITÉS



Où sortir ce soir,
ce weekend,
la semaine prochaine ?

Faites le plein d'animations dans les Vosges du sud. Découvrez les sorties et les loisirs sur les 22 communes de la CCVS, le site internet est régulièrement actualisé.
www.ccvosgesdusud.fr

LE SITE INTERNET DE LA CCVS FAIT PEAU NEUVE.

Bien plus qu'un simple « relooking », c'est une refonte en profondeur qui a été réalisée.

Nouveau territoire, nouvelles compétences et nouvelle identité visuelle pour la Communauté de communes des Vosges du sud. Un nouveau site internet était une évidence !

Plus beau, plus intuitif, plus interactif, ce nouveau site répondra, nous l'espérons, à toutes vos questions et vous permettra d'entrer rapidement en contact avec nous, quels que soient vos besoins.

Nous espérons que vous apprécierez tout autant que nous cette nouvelle version.

Une seule adresse : www.ccvosgesdusud.fr

Nous souhaitons toujours enrichir notre photothèque, alors n'hésitez pas à nous envoyer vos clichés de paysages, animations, événements des Vosges du sud.

NOUVEAU

Retrouvez votre communauté de communes sur sa page Facebook en recherchant @ccvosgesdusud et suivez toute l'actualité des Vosges du sud.



PISTE CYCLABLE MALSAUCY - GIROMAGNY

Le premier schéma départemental de pistes cyclables entamé en 2001 s'est achevé avec la réalisation de la piste cyclable reliant le Malsaucy au centre de Giromagny.

Cette nouvelle voie cyclable d'un peu moins de 8 km a été envisagée dans la continuité de la voie verte qui relie Belfort et Valdoie à la base de loisirs du Malsaucy à Sermamagny.

Lors du dernier conseil communautaire, Jean-Luc Anderhueber, Président de la CCVS, a précisé que seuls des travaux de confortement des plantations et quelques finitions doivent encore être réalisés en 2019 sur le tracé de la piste cyclable vers Giromagny. Le coût de cette dernière tranche, qui s'élève à 1 164 800 € HT, est pris en charge par le Département. Compte tenu du partenariat existant, la CCVS contribue à hauteur de 116 480 € soit 10 % du montant total.

Un second schéma est en cours d'élaboration. Rien n'est encore inscrit, mais une réflexion est portée sur la création de voies transversales est-ouest.

Le Territoire de Belfort compte désormais 74 km de pistes cyclables.

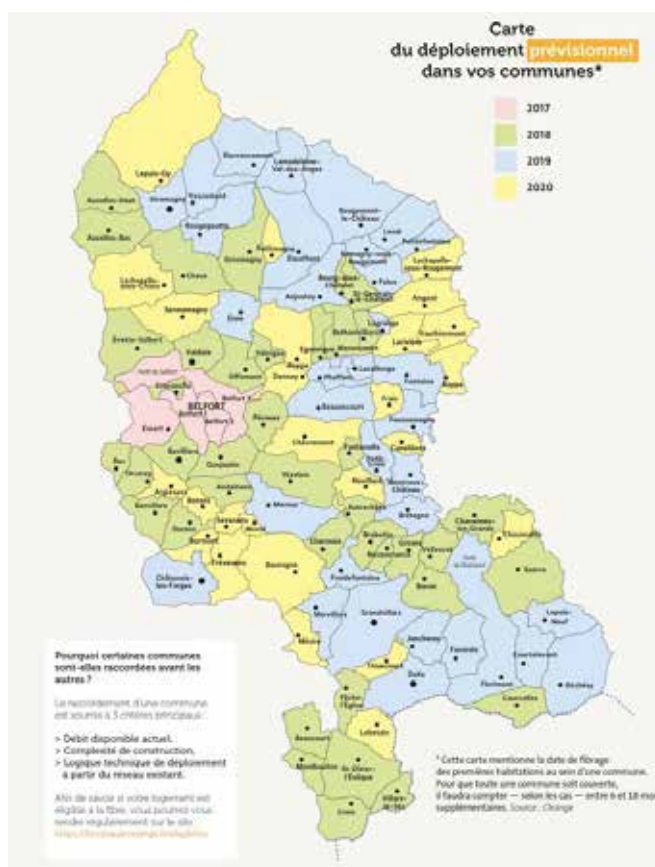
LE TRÈS HAUT DÉBIT ARRIVE

Dans les 3 prochaines années, un projet important est le déploiement de la fibre optique sur tout le département. C'est un aménagement très attendu des entreprises implantées sur la communauté de communes. Pour les particuliers, c'est aussi la certitude de pouvoir surfer plus vite sur Internet, télécharger plus rapidement, utiliser plusieurs écrans connectés.

Le Département s'est engagé et œuvre pour le déploiement de la fibre.

PLUS D'INFO

Territoire de Belfort



Communauté de Communes Vosges du Sud

Allée de la Grande Prairie - BP 23 - 90200 Giromagny

Tél. 03 84 27 15 98 - fax 03 84 27 15 13

www.ccvosgesdusud.fr

Président : Jean-Luc Anderhueber

Directeur : Emmanuel Steiner

Élue à la communication : Nathalie Castelein

Rédaction : Communication

Photos : CCVS

Conception impression : SARL Nj Events Production
Montbéliard - 0621942935 - contact@nj-events.com

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2019

Parution : septembre 2019